



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 07 FEVRIER 2025

Date de Convocation

30 janvier 2025

Date d'Affichage

30 janvier 2025

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	37
- Votants	38
- Représentés	01
- Absents	22

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :**Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :**

M. BOURBIGOT, Mme BOUYERON, M.M. ROBERT, ROUX, MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, Mme TREF, M. SCHNELL, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, FONTAN, FOURNIER, MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, GOSSEREZ, LAVIT, LECOSNIER, Mme LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. PERADON.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. PERRIGOT, MONDO, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes HUSSON, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

M. DECOURT représenté par M. FONTAN.

Absents :

M. BAILLET, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, THOMERET, BUZZI, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, FONTAINE, WOJCIECHOWSKI, Mmes DESANTE, PRAT, M.M. CROSNIER, VOLLEREAU Damien, BELLIOU, CAMUSET, BOITEUX, Mme BARTHE, M. BOUILLOUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE – 1^{er} Vice-Président du SIRMOTOM.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.*

*Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).*

M. JEGO : Merci de votre présence et de votre mobilisation ce soir, car il était important de passer maintenant certains dossiers

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 07 février 2025 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2024 ;

DOMAINES ET PATRIMOINES

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant au contrat de location « La Maison de TOM » ;

FINANCES

- Modification de la délibération n°DCS2024/60 autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 ;
- Admission en non-valeur des créances éteintes ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2025

M. JEGO : Monsieur Vincent CHIANESE est candidat.
Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.
Il est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de décisions, que j'ai prises en votre nom. Avez-vous des questions concernant ces décisions ? Je n'en vois pas.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

M. JEGO : J'en profite pour remercier notre sténotypiste.

Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de notre dernière réunion ? Aucune remarque.

Je les mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Il est approuvé à l'unanimité.

DOMAINES ET PATRIMOINES**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION « LA MAISON DE TOM »**

M. JEGO : J'ai à vous faire approuver -c'était une des raisons de la réunion de ce conseil qui comporte peu de dossiers à l'ordre du jour- un avenant au bail pour « La Maison de TOM », car il y avait notamment une question d'adresse pour avoir l'installation de l'électricité par EDF. Il a fallu corriger sur le bail l'adresse car EDF ne voulait pas nous installer l'électricité et le bail doit être approuvé par le conseil syndical. Nous sommes dans un pays où il faut faire beaucoup de paperasses, sinon on se sent malheureux !

Je mets aux voix cette précision dans l'avenant au bail :

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

« La Maison de TOM » ouvrira le 1^{er} mars 2025. On vous enverra les informations. Ce sera à la fois notre accueil des portés, un lieu d'information sur les actions du SIRMOTOM et également un lieu de points d'apport volontaire (pour des vêtements, des textiles, du verre, des bouteilles, les piles, etc.).

Vous aurez une petite information, que vous pourrez diffuser dans vos journaux municipaux, afin que vos administrés sachent qu'ils peuvent venir faire toutes les formalités. Nous y ferons également un « Répare Café » le deuxième mercredi de chaque mois. Les habitants pourront apporter leurs petits objets. Des « bricoles-tout » les aideront à les réparer. Cela fonctionne très bien. Celui que nous faisons avec Rémonde fonctionne très bien tous les vendredis de chaque mois. J'ai fait réparer une imprimante récemment. Je n'aurais pas pu la faire réparer et elle serait partie directement en D3E. Je l'ai faite réparer et maintenant elle fonctionne. C'est très utile sur les petits objets.

Il y aura deux « Répare Café » : l'un le dernier vendredi du mois dans la ressourcerie Rémonde et l'autre le deuxième mercredi du mois dans nos locaux de « La Maison de TOM ». Si vous voulez en faire dans vos communes, on peut aussi regarder comment l'organiser. Le tout est de trouver les bénévoles. Faire le café, ce n'est pas difficile ; réparer des appareils, c'est un peu plus compliqué. Mais cela marche bien et cela détourne des flux, c'est toujours cela qu'on n'a pas à traiter. Tout le monde est d'accord sur cet aspect.

FINANCES**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2024/60 AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2024**

M. CHIANESE : Nous avons une modification à apporter sur les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024. Vous avez reçu un tableau avec une modification. Souhaitez-vous que j'en fasse un commentaire ? (Aucune demande).

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements avant l'adoption du budget pour l'exercice 2025 dans la limite proposée dans le tableau du document que vous avez. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de Légalité.

M. JEGO : Des questions sur ces crédits ouverts et ces autorisations ? (Non).

Cela s'inscrit dans la logique des choses.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES

M. CHIANESE : Nous avons une créance admise en non-valeur de 0 €, il convient de l'indiquer et une créance éteinte de 1 195,78 €. C'est une créance qui sera indiquée au budget car ce sont les conséquences d'entreprises qui déposent le bilan ou qui ne peuvent pas assumer le règlement.

M. JEGO : Une créance éteinte relève d'une décision du tribunal dans le cas d'une liquidation. L'admission en non-valeur, c'est nous, mais dans le cas présent il n'y en a pas.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Quelques informations : « La Maison de TOM » ouvre le 1^{er} mars, vous aurez des informations.

J'ai écrit aujourd'hui aux villes et aux mairies. A-t-on fait un double de ma lettre aux représentants des communes ?

Mme ZAIDI : Non.

M. JEGO : Nous allons le faire.

Sur le parking, vous avez pu voir des machines que l'on appelle « City Compost ». Nous sommes dans l'obligation d'offrir des solutions pour les biodéchets.

Je rappelle qu'on a pris la décision de poursuivre la politique des composteurs et des lombricomposteurs. Cela reste gratuit. Vous pouvez relayer l'information : les habitants peuvent avoir un composteur et/ou un lombricomposteur.

On peut les installer dans les jardins, voire -pour les lombricomposteurs- sur un grand balcon quand il est grand.

Nous menons un deuxième axe de réflexion pour aller plus loin sur les biodéchets. Sur les biodéchets, la première solution -que nous avons repoussée pour l'heure pour une raison de coût- est de faire une collecte des biodéchets à domicile. Il conviendrait de le faire chiffrer. Il serait bien que Mme ZAIDI demande à SEPUR de le chiffrer pour en avoir connaissance. C'est une collecte où un camion passe pour prendre les biodéchets, il y a un bac supplémentaire. Cela coûte cher évidemment, mais certaines collectivités le font.

Pour l'instant, nous nous sommes accordés avec le cabinet qui nous accompagne dans ces réflexions pour s'orienter plutôt vers les points d'apport volontaire.

Il existe deux types de points d'apport volontaire :

- Ceux où les habitants apportent leurs biodéchets, qui sont ramassés et emportés dans un endroit où ils sont compostés ;
- Deux bacs dans lesquels les habitants jettent leurs biodéchets. Une manivelle se tourne pour faire du compost sur place. Ainsi, le compost est accéléré sur place puisque la manivelle facilite la présence des vers par le brassage. C'est une solution pertinente car ensuite le compost reste dans la commune, qui le récupère pour ses besoins, pour ses jardins ou pour le donner aux habitants. Cela évite ainsi les frais de transport.

Avant de généraliser cette idée, nous l'avons testée. Il y a sept kits de deux. Il faut mettre deux bacs car quand l'un est vidé, l'autre doit fonctionner.

J'ai écrit aux maires, vous aurez copie de cette lettre, il faut penser à l'envoyer lundi, pour avoir des communes qui veulent tester avec nous.

Si vous êtes intéressés, on va passer un contrat avec un prestataire qui viendra au début toutes les semaines et après pour voir et ramasser autour. Il faut faire un peu de pédagogie auprès des habitants pour leur expliquer qu'une fois les biodéchets déposés, il faut tourner la manivelle. Le garde-champêtre devra peut-être de temps en temps se rendre sur place pour tourner la manivelle.

Il faut tester cette solution pour voir si elle fonctionne. Il y a une obligation légale, il faut bien s'y tenir. Je me méfie des bacs inertes car s'ils restent longtemps sans ramassage, de très mauvaises odeurs peuvent se dégager et apporter des nuisances. Cela représente des coûts. Si ce dispositif fonctionne, il peut peut-être être une partie de la solution, fidèle à notre stratégie qui consiste à dire qu'il n'y a pas qu'une solution, mais qu'il faut en trouver plusieurs. Si sept communes acceptaient de tester, ce serait bien. Il faut que vous en ayez envie, qu'on trouve le bon emplacement et que vous soyez accompagnés pour nous faire un retour sur ce qui fonctionne ou pas.

M. MARTIN : Il faudrait mettre une pancarte pour expliquer ce que sont biodéchets.

M. JEGO : C'est indiqué dessus. Toutefois, il faut relayer l'information, le redire aux gens. Il y a tout un travail de pédagogie à effectuer. Si on veut essayer d'être raisonnables, de faire des choses bien et de limiter les coûts, il ne faut pas se précipiter. Sinon, on pourrait avoir des déconvenues financières.

L'objectif est de ne pas augmenter la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si un impôt n'augmentait pas cette année, on serait tous contents.

Les candidatures sont donc ouvertes. Vous pouvez postuler. Une petite présentation sera faite ici pour toutes les communes qui s'intéressent au système. Et nous regarderons avec vous les possibilités d'emplacement. Je pense que le lancement pourrait s'effectuer au printemps.

Il peut être intéressant pour la commune de récupérer le compost car elle peut l'utiliser pour ses propres espaces verts, l'offrir à ses administrés... Il s'agit d'une action locale intelligente à mener.

C'était le point que je souhaitais évoquer en questions diverses.

Avez-vous des questions diverses ?

Je remercie tous ceux qui sont venus à l'inauguration de la déchèterie le 24 janvier dernier. C'était un moment sympathique, chaleureux, républicain. Ceux qui sont venus pour voir une éventuelle bagarre entre deux élus de Montereau en ont été pour leurs frais ! C'est bien ! S'il y a du linge sale, il ne faut jamais le laver en public. Il faut que la dignité l'emporte sur le reste. J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de monde. Merci à ceux qui étaient présents.

Je pense que c'est un bel équipement. Il démarre très bien. Nous sommes même un peu inquiets d'avoir des tonnages en augmentation et donc derrière d'avoir un coût en hausse. Mais dans le fond, tant mieux cela signifie qu'il y a un vrai service. Le dispositif est très pratique. J'ai observé sur place, les gens viennent déposer, il y a une conception beaucoup plus simple que dans l'ancienne déchèterie.

M. CLOOTENS : Au début de notre mandat, nous nous étions inscrits dans des commissions.

M. JEGO : Qui ne se sont pas réunies ?

M. CLOOTENS : La commission Communication dans laquelle je m'étais inscrit ne s'est jamais réunie.

M. JEGO : Il serait bien que les Vice-présidents réunissent leurs commissions. Je le dis aux Vice-présidents autour de moi.

Mme ZAIDI : On le fait d'office. Nous le faisons principalement pour la commission Finance, arbitrairement. Après, il revient aux Vice-présidents de réunir leurs commissions.

M. JEGO : C'est une très bonne remarque. J'avoue que j'aurais dû être plus attentif sur ce point. Il me semble que les compétences des Vice-présidents étaient cadrées, je vous remercie de noter qu'on fasse un rappel et je demande aux Vice-présidents de réunir leurs commissions. S'il s'avère qu'il n'est pas utile de les réunir, on ne les réunit pas, mais il serait quand même bien de les réunir, je vous rejoins. Sur la communication notamment, il y a des choses à dire, à améliorer. Ce dialogue doit se tenir. C'est une bonne remarque !

M. GALLOIS : Vos conteneurs pour les déchets verts ont quelle dimension ?

M. JEGO : Dans la lettre envoyée aux maires, les dimensions sont mentionnées dans le dépliant. Vous pourrez aussi regarder en repartant car ils sont sur le parking.

Mme VOLLEREAU : Hauteur : 1,60 m ; longueur : 1,88 m ; largeur : 1,19 m.

M. JEGO : Ce n'est pas monstrueux. C'est facile à caser.
Y a-t-il d'autres questions ?

M. SCHNELL : On a pas mal de pneus qui sont déversés dans nos fossés en ce moment, je ne sais pas si d'autres communes sont concernées. Cela n'arrête pas. Ils sont proches de la station Dragon bleu. C'est pénible.

M. JEGO : Est-ce que d'autres communes sont concernées et constatent des pneus ?

Un DELEGUE : Oui j'en emmène en petite quantité à la déchèterie et ils sont acceptés.

M. JEGO : Concernant les pneus, les garagistes et les administrés ont l'obligation de les traiter dans un système qui coûte, donc certains préfèrent les jeter dans la nature. Ils sont acceptés en déchèterie quand ils y sont déposés en quantité raisonnable. La Ville de Montereau nous a apporté des camions de pneus récemment en disant qu'ils avaient été trouvés sur un trottoir. Il y en avait au moins 300. Nous avons freiné un peu pour pouvoir les absorber. Continuent-ils à nous en apporter ?

Mme ZAIDI : On leur a fait une dérogation de 50 pneus par semaine. C'est énorme pour nous.

M. JEGO : Nous prenons les pneus, mais il faut nous les apporter.

M. SCHNELL : Nous en avons apporté une petite dizaine.

M. JEGO : S'il y a un blocage à la déchèterie, vous appelez Andrée. C'est facile à ramasser. C'est mieux que des gravats.

Mme ZAIDI : En revanche, cela coûte très cher à évacuer. Quand ils sont normés ALIAPUR c'est très bien, mais dès qu'ils sont coupés, qu'il y a du verre ou qu'ils sont sales, c'est hors ALIAPUR et là, ils doivent être traités dans une filière qui coûte une fortune.

M. JEGO : Merci d'être venus. Nous avons eu beaucoup de soucis de quorum, désolé, ce n'était pas un gros conseil ce soir, mais on ne pouvait pas bloquer l'ouverture de « La Maison de TOM ». Nous parlerons du rapport d'orientations budgétaires lors du prochain conseil qui se réunira le 21 mars 2025.

Mme QUERMELIN : Ce sera le jour des Vœux du printemps à la Grande Paroisse (à 19 heures).

M. JEGO : L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a plus de questions, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h18.

**Le Secrétaire de séance
Monsieur Vincent CHIANESE
1^{er} Vice-Président du SIRMOTOM**



**Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO**

